

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 17 février 2020

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : ANGAUT Anne-Marie pouvoir donné à Maris BOS – CAPOT Catherine pouvoir donné à Pascale BELONIE – LAVAL Laurent – NOEL Guy.

Secrétaire de séance : Joëlle JOACHIM.

Approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur les tenues des comptes.

Restaurant La Marcihande

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans sa séance du 20 janvier dernier, il a été décidé d'accorder la sous-location du restaurant, or ceci n'est plus d'actualité car la sous-locataire achèterait le fonds de commerce et deviendrait donc la nouvelle locataire. Ceci étant, la date n'est pas fixée même si les accords bancaires, la transaction chez le notaire et toute la partie administrative sont en cours. Le changement de locataire sera repris à l'ordre du jour d'un prochain conseil dès que les courriers seront arrivés en mairie avec une date précise de reprise du restaurant.

Conventions relatives aux frais de fonctionnement des écoles de Gourdon et du SIVU du Tournefeuille

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation aux frais de fonctionnement des écoles des communes voisines où sont scolarisés des enfants résidant à Payrignac est une obligation légale. Monsieur le Maire lit la convention qu'il vient de recevoir de la mairie de Gourdon pour l'année scolaire 2019-2020. Messieurs Maleville et Capy rendent compte ensuite de la réunion qu'ils ont eu avec Monsieur Michée, président du SIVU du Tournefeuille, aucun aménagement envisageable. Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour l'accueil des enfants de la commune de Payrignac dans les écoles maternelles de Fajoles et Milhac au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 6 contre, valide le passage des deux conventions relatives à la participation des collectivités extérieures aux frais scolaires au titre de l'année 2019-2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Lancement d'une DSP pour le service eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation du contrat d'affermage pour le service public d'eau potable qui se termine au 31 décembre 2020. Monsieur Patrick Routhieau, délégué aux services de l'eau, rappelle que la distribution est une compétence du syndicat qui prendra effet au 1^{er} avril 2020, mais que les tarifs ne seront discutés qu'après renouvellement des délégués après les élections, le délai sera trop court pour la commune. Monsieur le Maire propose de lancer une délégation de service public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le passage d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Choix du bureau d'études pour la DSP du service eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut charger un bureau d'études de s'occuper du contrat de DSP. Monsieur le Maire présente deux devis, le premier émanant du bureau d'études Altereo de Brive qui propose son assistance pour un montant hors taxes de 7.701 euros. Le second provient du SYDED auquel la commune a délégué toutes les missions d'assistance pour l'eau potable et l'assainissement, la mission s'élèverait à 8.000 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider l'accord sur intervention du SYDED pour l'assistance à la passation de contrat de délégation de service public pour un montant de 8.000 euros hors taxes.

Commune : acceptation don

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Renaissance qui œuvre pour la valorisation du patrimoine payrignacois, a fait un don de 455,24 euros à la commune afin de participer à la restauration de la toiture de la chapelle de Cougnac. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le don de 455,24 euros fait à la commune et charge Monsieur le Maire d'adresser ses remerciements à Madame la Présidente de l'association.

Questions diverses

Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association « De l'Épreuve à l'Espérance, Ma Vie, Mon Combat, Océane » qui remercie le conseil pour la gratuité de la salle socioculturelle accordée le dimanche 18 janvier.

Conseil d'école : Monsieur Alain Griffie fait un point sur le conseil d'école du 6 février : effectifs, activités prévues d'ici la fin de l'année et le voyage scolaire à la Grotte de Lascaux. Les nouveaux locaux sont très appréciés par le personnel de l'école.

Recensement : Monsieur Patrick Routhieau annonce la fin du recensement, 651 bulletins individuels ont été remplis, l'INSEE doit maintenant ajuster les chiffres en fonction des personnes logées hors commune (étudiants, maison de retraite...).

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.